

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-9 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR AUGMENTER LE STOCKAGE DES PRODUITS SOLIDES COMBURANTS ET DES PRODUITS DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE, DANS L'ENTREPÔT LOGISTIQUE DERET LOGISTIQUE IMPLANTÉ ZAC DU CHAMP ROUGE À SARAN.

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : SOCIÉTÉ DERET LOGISTIQUE (SIÈGE SOCIAL : 580, RUE DU CHAMP ROUGE, 45770 SARAN).

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : ZAC DU CHAMP ROUGE - 45770 SARAN.

DUREE DE L'ENQUETE : 16 JOURS, DU VENDREDI 29 MARS AU SAMEDI 13 AVRIL 2019 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'INCIDENCE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE SARAN OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE SUR UN POSTE INFORMATIQUE EN MAIRIE DE SARAN AUX MÊMES HORAIRES AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DERET LOGISTIQUE.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : MME MARTINE RAGEY, GÉOMÈTRE-EXPERT, DÉSIGNÉE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE SARAN AUX DATES SUIVANTES :

- VENDREDI 29 MARS 2019, DE 9H00 À 12H00 ;
- SAMEDI 13 AVRIL 2019, DE 9H00 À 12H00.

DES OBSERVATIONS, QUI SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE DÉPOSÉ EN MAIRIE, POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PAR VOIE POSTALE PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE À LA MAIRIE DE SARAN.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE « ddpp-sei-deretsaran@loiret.gouv.fr » PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE À LA MAIRIE DE SARAN, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.